

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 20 janvier 2016 relatif à la composition de la
Commission de pilotage créée par le décret du 27 mars
2002 relatif au pilotage du système éducatif de la
Communauté française**

A.Gt 17-12-2020

M.B. 24-12-2020

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française, article 5 ;

Vu le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun, article 1.6.1-1. ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 portant exécution du décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et femmes dans les organes consultatifs ;

Vu la proposition du Directeur général du SeGEC du 26 octobre 2020 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'intitulé de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 janvier 2016 relatif à la composition de la Commission de pilotage créée par le décret du 27 mars 2002 relatif au pilotage du système éducatif de la Communauté française est remplacé par ce qui suit : « Arrêté du Gouvernement de la Communauté française 20 janvier 2016 relatif à la composition de la Commission de pilotage de l'enseignement fondamental et secondaire ».

Article 2. - A l'article 2, 3^o, du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :

- au b), les termes « Benoit DE WAELE » sont remplacés par les termes « Frédéric COCHE » ;

- au c), les termes « Patrick LENAERTS » sont remplacés par les termes « Philippe VAN GEEL ».

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur lors de sa publication au Moniteur belge.

Article 4. - La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 17 décembre 2020.

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Education,

C. DESIR